

**Communiqué de presse****Mai 2024****Santé et sécurité au travail : signature d'une convention de partenariat entre l'OPPBTP et le BTP CFA d'Île-de-France**

L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) a signé en février 2024 avec le BTP CFA d'Île-de-France une convention relative à la santé et à la sécurité au travail. Cet accord inscrit la maîtrise des risques au travail et la prévention parmi les composantes essentielles de la qualification professionnelle des CFA-BTP. Cette nouvelle convention, conclue pour une période de cinq ans, s'insère dans le cadre des partenariats

régionaux avec les CFA, cible d'action prioritaire. Elle vise à mieux impliquer l'ensemble des acteurs : équipes pédagogiques, apprentis et chefs d'entreprises qui les accueillent, pour leur permettre de s'emparer individuellement et concrètement du sujet, et ainsi faire évoluer la perception de la prévention. Mieux (in)formés, mieux protégés, les professionnels de demain bénéficient d'une carrière plus sécurisée. La convention débouchera sur le premier challenge 2024 de l'innovation des nouvelles pratiques, afin que les apprentis puissent se positionner en tant qu'acteurs du changement.

**Un partenariat qui place la prévention des risques au cœur de la formation initiale BTP**

La formation est un chapitre fondamental de l'apprentissage de bonnes pratiques. Elle garantit l'intégration de compétences indispensables en matière de risques professionnels dès l'entrée dans la vie active, et tout au long du parcours professionnel. La formation est donc déterminante pour les individus, mais aussi pour tout le secteur.

La prévention des risques professionnels, loin d'être une contrainte réglementaire, est une réelle opportunité d'amélioration des conditions de travail. Elle offre une occasion unique de gagner en qualité de vie pour les travailleurs, en performance économique et en satisfaction clients pour les entreprises.

Le but de cette convention est donc de contribuer à l'amélioration du management de la santé et de la sécurité au travail dans les Centres de formation de BTP-CFA IDF, et surtout, d'insister sur son importance. C'est dans cet objectif que s'inscrit ce partenariat : donner les clés et les ressources pédagogiques aux enseignants, mieux former les apprentis, et leur permettre ensuite d'appliquer les bonnes pratiques sur le terrain.

Pour concrétiser ce partenariat et lui donner un débouché tangible et évaluable, et pas seulement théorique, il a été décidé de lancer pour la première fois cette année un challenge de l'innovation des nouvelles pratiques.

### **Le challenge 2024 de l'innovation et nouvelles pratiques**

Au-delà des actions de sensibilisation auprès des apprentis prévues dans le cadre de la convention, l'un des objectifs majeurs de ce partenariat est de faire des apprentis de véritables acteurs de la prévention dès leurs premiers pas en entreprise, en leur permettant de promouvoir les bonnes pratiques auprès des professionnels qui les entourent dans le cadre de leur apprentissage.

L'idée de ce challenge est de responsabiliser les apprentis, avec l'appui des maîtres d'apprentissage, en les incitant à observer et à relever les bonnes pratiques au sein des entreprises qui les accueillent.

Des fiches seront mises à leur disposition pour leur permettre d'identifier les initiatives qui leur sembleront porteuses d'amélioration. Ils pourront ainsi ensuite les faire remonter, les commenter et les partager. À terme, cette démarche d'échanges pourrait les positionner en personnes-ressources, et surtout, en promoteurs de la prévention au sein de leurs entreprises. Les changements durables dans une société passent prioritairement par le regard et les nouvelles habitudes des jeunes générations.

Ce challenge permettra de dynamiser la relation entre l'OPPBTP, les CFA, les maîtres d'apprentissage et leurs apprentis à travers un événement innovant et positif. Il débouchera sur une remise de prix organisée fin 2024.

### **L'engagement des équipes pédagogiques et des maîtres de stage**

Par ailleurs, afin d'assurer la montée en compétence de tous en prévention, la convention prévoit un accompagnement complet de tous ceux qui encadrent et forment les jeunes : les établissements et leur direction pour élaborer une véritable stratégie prévention, les personnels pédagogiques pour qu'ils intègrent ces compétences dans leur séquences pédagogiques, ainsi que les maîtres d'apprentissage afin qu'ils portent au quotidien la prévention comme une compétence indissociable du savoir-faire professionnel.

Pour cela, du matériel pédagogique de l'OPPBTP sera mis à leur disposition. Ils pourront notamment s'appuyer sur son offre de service et ses outils déjà existants, tels que l'opération 100' pour la vie, les ateliers pédagogiques en prévention, l'espace enseignant de PréventionBTP.fr ou encore Preven'quiz, un outil en ligne pour tester les compétences en prévention des jeunes en formation.

## A propos de BTP-CFA Ile-de-France

BTP CFA Ile-de-France est une association régionale, responsable de la gestion de sept Centres de Formation d'Apprentis (CFA) spécialisés dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). L'association joue un rôle crucial dans le secteur de la formation professionnelle en Ile-de-France, en représentant plus de 30% de l'apprentissage BTP en région Ile-de-France. L'engagement de l'association va au-delà de la seule gestion des centres de formation. Elle s'implique activement dans la perpétuation et la transmission des compétences traditionnelles tout en restant constamment à l'affût des innovations et évolutions qui caractérisent les métiers du BTP. Cette double approche permet à BTP-CFA d'Ile-de-France de rester en phase avec les changements constants des techniques, des méthodes de travail et des exigences du secteur, garantissant ainsi une formation de qualité et en adéquation avec les besoins actuels et futurs du marché du travail.

## À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).



### SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04  
Jérôme Saczewski • [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com)  
Christelle Grelou • [c.grelou@clccom.com](mailto:c.grelou@clccom.com)  
Ingrid Jaunet • [i.jaunet@clccom.com](mailto:i.jaunet@clccom.com)  
Anaëlle Djadjo • [a.djadjo@clccom.com](mailto:a.djadjo@clccom.com)

### OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76  
[Solange.delpech@oppbtp.fr](mailto:Solange.delpech@oppbtp.fr)  
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54  
[Timothee.boyrivent@oppbtp.fr](mailto:Timothee.boyrivent@oppbtp.fr)